



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Calixa-Lavallée

Règlement n° 333
Taxation 2023


AVIS PUBLIC

Est par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et Greffière-trésorière de la Municipalité de Calixa-Lavallée, que :

Lors de la séance ordinaire du 17 janvier 2023, le Conseil municipal de Calixa-Lavallée a adopté le règlement ci-haut mentionné.

Une copie de ce règlement peut être consultée au bureau de la Municipalité.

Ce règlement entre en vigueur dans les délais prévus par la Loi.

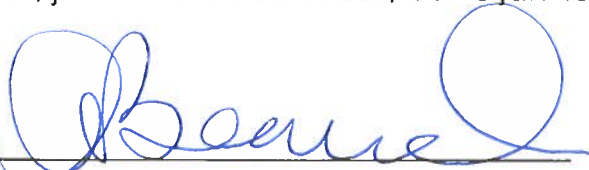


Directrice générale et greffière-trésorière
Anne Beauchemin

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Anne Beauchemin, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant des copies aux endroits désignés, le 18 janvier 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 18 janvier 2023.

Signé par : 

Anne Beauchemin
Directrice générale et greffière-trésorière